



## COMMUNIQUE

### 4<sup>e</sup> édition de l'opération « J'adopte des poules »

**Pour la 4<sup>e</sup> année, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) renouvelle en 2022 son opération « J'adopte des poules » dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, ambition de son projet de territoire « Vision 2030 ». En 2022, ce seront 400 poules (2 par foyer) qui seront données aux foyers volontaires de l'agglomération pour réduire leurs déchets au quotidien : inscriptions jusqu'au 31 mai 2022 !**

#### **Pourquoi une telle opération d'adoption de poules ?**

Initiée par m2A en 2018, l'opération « J'adopte des poules » contribue à réduire de manière sympathique et efficace les déchets alimentaires (de préparation et de repas).

En effet, **deux poules sur son terrain permettent d'éviter la production d'environ 146 kg/an de déchets (200 gr/jour/par poule) tout en fournissant quasi-quotidiennement des œufs frais. Cette réduction est encore amplifiée par la pratique du compostage individuel ou collectif.**

Sur le territoire de m2A, l'action « J'adopte des poules » complète la promotion du compostage individuel (15 000 composteurs vendus) et collectif (une cinquantaine de placettes de compostage partagée réalisées), mise en œuvre par le SIVOM de la Région mulhousienne.

**Depuis 2018, 1400 poules ont déjà été distribuées à 700 ménages\*.**

*\*Les adoptions se font par paire car les poules sont des gallinacés sensibles et sociables qui s'épanouissent mieux quand elles arrivent en groupe dès le départ et sans concurrence d'autres poules déjà présentes.*



## Quelles sont les conditions pour pouvoir adopter deux poules ?

Pour bénéficier de cette opération, il est nécessaire de :

- résider dans une commune de m2A
- ne jamais avoir bénéficié de l'opération « J'adopte des poules »
- ne pas déjà posséder de poule ou de coq
- s'engager à accueillir les poules pour son propre compte et dans le but de diminuer la quantité de déchets organiques résiduels
- avoir obtenu les autorisations nécessaires si vous habitez dans un lotissement ou une copropriété
- répondre à tous les critères fixés dans le règlement (à retrouver sur le site [mulhouse-alsace.fr](http://mulhouse-alsace.fr))

Pour pouvoir accueillir dignement ces poules, il est également nécessaire de :

- bénéficier d'un jardin privatif suffisamment grand et d'une surface dédiée aux poules de 10m<sup>2</sup> minimum
- construire ou acheter un poulailler
- suivre les conseils du guide de l'adoptant pour le bien-être des poules (à retrouver sur le site [mulhouse-alsace.fr](http://mulhouse-alsace.fr))

## Comment s'inscrire ? Du 9 au 31 mai 2022 sur [mulhouse-alsace.fr](http://mulhouse-alsace.fr).

Les habitants volontaires, répondant aux conditions préalablement indiquées, ont du 9 au 31 mai 2022 pour s'inscrire en ligne sur [mulhouse-alsace.fr](http://mulhouse-alsace.fr).

Les étapes sont simplifiées :

- vous lisez le guide de l'adoptant et le règlement
- vous remplissez le formulaire de réservation en ligne
- vous recevez un accusé de réception de votre demande
- m2A vérifie les conditions d'accueil, votre demande et vous contacte si nécessaire
- vous recevez une **réponse définitive fin juin 2022**.

*\*Attention, au vu de la demande, il est conseillé de ne pas tarder, car les 400 poules sont en général très rapidement attribuées.*

**La distribution des poules aux nouvelles familles sera assurée par m2A le samedi 3 septembre 2022.** Après signature du contrat d'adoption, vous recevrez vos deux poules que vous pourrez transporter facilement grâce à un carton adapté, fourni par m2A.

## Contacts m2A

### Expert

**Elodie Passat**

Directrice Transition écologique et climatique  
06 13 97 13 11

[elodie.passat@mulhouse-alsace.fr](mailto:elodie.passat@mulhouse-alsace.fr)

### Presse

**Orlane Foucault**

Attachée de presse m2A  
06 45 86 16 47

[orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr](mailto:orlane.foucault@mulhouse-alsace.fr)